Le 23 mars 2013, Fouad Harjane (CNT Metz) a été condamné à 40 000 € de préjudice auprès de la SNCF pour une action collective organisée en 2006 dans le cadre du mouvement de lutte contre le CPE.

Entretien vidéo :

http://www.cnt-f.org/video/videos/52-interpro-retraites-salaires-secu-rtt/497-entretien-video-avec-fouad-harjane-cnt-metz